

# Conseil Municipal

**Du 10 juin 2013**

La séance est ouverte à 18 h 30. **Présents** : Mme GHELMA Gisèle, CATTEAU Annette, MM. DE PASQUALIN Bruno, CARPENTIER Pierre, CLAVELIN Charles, M. DE PASQUALIN Laurent, et du secrétaire de mairie GENTILE Patrice.

Absents excusés : M. CHALOYARD Guy, CHALOYARD Yves, THOULY Jean Jacques.



Les conseillers municipaux se déplacent à la salle Michel Tissot pour faire l'état de l'avancée des travaux de réfection. Une fois revenus, Mme le Maire ouvre la séance.

## **Attribution de compensation pour la commune de Saint Lamain**

Le conseil approuve la proposition de la CLECT d'attribuer à la commune de Saint Lamain une attribution de compensation annuelle d'un montant de 29 538,49€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 date de son entrée à la Communauté de Communes.

## **Représentativité à la CCCHS**

En application de la loi du 31 décembre 2012, Mme le Maire expose que le conseil doit délibérer afin de fixer le mode représentativité des communes au sein de la CCCHS :

Mode de répartition basé sur le critère démographique comme suit :

- 1 délégué jusqu'à 449 habitants,
- 2 délégués de 450 à 749 habitants,
- 3 délégués de 750 à 1049 habitants,
- 4 délégués au-delà de 1049 habitants.

Le conseil décide que la répartition des délégués communautaires se fait sur la base d'un critère démographique, fixe le nombre total de délégués communautaires à 30, décide de répartir le nombre de délégués par commune selon le tableau ci-dessus, prend note que seules les communes n'ayant qu'un seul délégué titulaire comme notre commune doivent désigner un délégué suppléant.

## **Cartes Avantages Jeunes**

Le conseil Municipal décide d'offrir à nouveau la carte avantages jeunes. Merci de bien vouloir vous inscrire en mairie jusqu'au mardi 25 juin, dernier délai.

A l'inscription, il convient d'indiquer les renseignements suivants : nom, prénom, date de naissance, adresse.

## **Vente de bois de chauffage**

M. Bruno de Pasqualin fait le bilan des différentes ventes de bois de chauffage à des particuliers qui ont été réalisées, autres que l'affouage. A noter que le garde forestier a effectué à chaque fois le cubage des bois.

### **Réparation du parapet du pont de Juisse**

En accord avec la Police des Eaux, des travaux ont été effectués en urgence pour réparer le parapet du pont de Juisse qui menaçait de tomber dans le ruisseau.

### **Situation travaux salle communale**

Les peintures et papiers peints sont terminés. Il reste le ponçage du parquet et les travaux dans la cuisine.

### **Repas communal**

Le repas communal aura lieu le dimanche 25 août dans la cour de la mairie (si la météo le permet !). Les inscriptions se feront en mairie jusqu'au 14 août.

### **Questions diverses**

Mme le Maire a contacté la CCCHS pour la réparation du mur qui soutient le sentier de la desrochelles au niveau de l'habitation Frédéric Bruchon.

La responsable Diane Musard doit monter un dossier à ce sujet.

David Nové a fait des travaux de peinture dans la chapelle de l'oratoire. Le conseil le félicite pour son travail.

Les travaux rue du Moulin sont à nouveau reportés jusqu'en septembre, et ils doivent être réalisés après le renouvellement de la conduite d'eau potable par le Syndicat des Eaux.

Par obligation légale, M. Hugonnet informe la commune qu'il vend un terrain boisé au-dessus du terrain de l'ancienne décharge. Le conseil décide ne pas exercer son droit de préemption.

La mairie sera exceptionnellement fermée jeudi 13 et vendredi 14 juin.

M. Pierre Carpentier souhaiterait que l'ordre du jour du conseil communautaire soit envoyé par mail aux conseillers, ce qui sera fait par la Mairie aux conseillers qui en feront la demande.

M. Pierre Carpentier rappelle que les poubelles doivent être rentrées après le passage des bennes et non rester plusieurs jours en bord de route.

Ouverture des plis des maîtres d'œuvre pour la rénovation du logement Jean-Michel Boivin : Habitat concept Branchard, le moins disant, est retenu.